

**REUNION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 04 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, le quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEAUMONT EN VERON s'est réuni à la mairie.

**ETAIENT PRESENTS** : Bernard CHATEAU, Vincent NAULET, Martine MILLET, Emilie FLAMIN, Rémy DELAGE, Valérie POYART, Dominique AUDOUX, Bénédicte BACHET, Maryse TEILLET, Thierry AMIRAULT, Joëlle JASSELIN, Frédéric BEGUIER, Magali ROPIQUET, Benoît GATEFAIT, Stéphanie ADAMSKI, Simon BERTON, Gaëtan THAREAU, Nathalie TAPIN, Virginie LESCOUEZEC, Valérie PERDRIAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Jacques NOURRY, Gérard GRANGE, Gilles JUILLET,

M. GRANGE a donné procuration à Mme TEILLET, M. NOURRY à M. DELAGE et M. JUILLET à M. THAREAU.

Bénédicte BACHET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Les comptes rendus des deux dernières séances ont été envoyés à chaque membre. Ils sont approuvés à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS DU MAIRE :**

- Le maire a signé un bail avec la société ADOMA, pour la location du logement situé 7 rue du 8 mai 1945, à compter du 15 mars 2016, d'une durée de 6 ans, au prix de 650 € par mois, pour l'hébergement de familles de demandeurs d'asile.

**2016-27 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2016**

Monsieur NAULET, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des Finances, présente la réflexion de la commission des finances en matière de fiscalité pour 2016 : celle-ci propose une légère hausse des taux de la Taxe d'habitation et de la Taxe sur le Foncier Bâti.

Les taux de la commune de Beaumont en Véron seraient portés pour la Taxe d'habitation à 10,75 % et pour la Taxe sur le Foncier Bâti à 15,19. Rappelons pour mémoire que ces taux sont inférieurs à la moyenne des taux pratiqués dans les communes de même strate de population de 26 % pour la taxe d'habitation et de 20 % pour la taxe sur le Foncier Bâti.

Mme TAPIN trouve surprenant cette hausse de taxe étant donné les discours tenus jusqu'à maintenant de n'augmenter les taux que tous les deux ans. Elle rappelle qu'une hausse a déjà eu lieu en 2014, puis en 2015 (acceptée exceptionnellement pour financer les TAP). Elle demande à travailler sur d'autres solutions que la fiscalité.

M. THAREAU renchérit les propos de Mme TAPIN et ne veut pas entendre la raison invoquée par M. NAULET : la baisse des dotations de l'État et l'ajout de compétences non compensées financièrement. Cependant, il reconnaît les efforts portés par la Municipalité en recherche d'économie et en négociation.

M. NAULET répond que l'augmentation proposée est très minime par rapport aux autres collectivités ce qui montre les efforts fournis. A toutes fins utiles, il rappelle que des taux de fiscalité trop bas pénalisent la commune dans ses demandes de financement dans l'attribution des dotations.

De plus la fusion intercommunale a engendré une baisse très significative de la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères, de ce fait l'imposition locale est moins forte qu'avant 2014, malgré la légère hausse communale.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 19 voix « pour » et 4 « contre », décide de porter les taux des impôts communaux comme suit, soit:

IMPOT	Taux 2015	Taux 2016	Produit
Taxe d'habitation	10.54	10.75	318 953
Taxe sur le foncier bâti	15.04	15.19	267 344
Taxe sur le foncier non bâti	48.05	48.05	58 092
<b>TOTAL</b>			<b>644 389</b>

## **2016-28 : BUDGET 2016**

M. NAULET présente ensuite le budget 2016. Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 128 700 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 799 400 € pour la section d'investissement.

Il tient compte notamment des projets décidés pour 2016 et principalement :

- de l'achat d'un four pour la cantine (17 500 €)
- de l'achat d'un véhicule neuf pour le service technique (4 500 € en tenant compte de la reprise du véhicule électrique),
- de l'achat de terrains pour établir une liaison douce rue de la Tranchée : 11 000 € et pour l'aménagement de l'entrée du bourg rue de la Croix de Danzay : 5 000 €,
- de l'installation d'une borne pour véhicules électriques rue du Parc (4 000 €)
- d'une nouvelle tranche de travaux pour rénover les luminaires à lampe à vapeur de mercure (10 000 €)
- d'une flotte d'ordinateurs portables pour l'école primaire (3 000 €)
- du remboursement partiel d'un emprunt de trésorerie prévu sur 2 ans (110 000 € en 2016 et 90 000 € en 2017),
- de travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics (10 000 €)
- de travaux de sécurité routière (19 000 €)
- d'une enveloppe de 4 500 € pour les projets du Conseil Municipal des Jeunes financée en partie par une subvention d'Etat au titre de la réserve parlementaire de la Sénatrice Stéphanie RIOCREUX,
- de travaux de rénovation thermique dans les bâtiments communaux (182 000 €) : ces travaux sont conditionnés à l'obtention d'une subvention de 80 % de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local qui n'existera que cette année.
- de la réalisation d'un emprunt de 100 000 € à taux 0 pour financer les travaux de rénovation thermique si ceux-ci sont engagés,
- d'une subvention du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police pour financer les travaux de sécurité routière (4 200 €)
- du financement des TAP dans les écoles (32 000 € + des frais de personnels majorés)
- de l'achat d'instruments de musique dans les écoles (4 000 €)
- des travaux d'aménagements urbains et dans le cimetière à réaliser en régie (10 000 €)
- de la location de locaux modulaires pour le stade municipal, le cas échéant, de septembre à décembre 2016 (10 000 €)
- de la vente de terrains communaux à bâtir (206 600 €)
- de la mutualisation de la Police Municipale avec Chinon (10 000 €)
- du recrutement d'un agent en Contrat Aidé pendant 6 mois, poste financé à 90 % par l'Etat,

M. NAULET précise que ce budget bénéficie, en outre, des économies dégagées par les mesures entérinées l'an dernier :

- La renégociation de la dette (- 36 000 € d'intérêts à payer en 2016 par rapport à 2015)
- La constitution de groupement d'achats pour les fournitures administratives, pour la reliure des registres, pour des travaux de voirie, l'assurance du personnel, la fourniture du gaz et de l'électricité...
- La diminution de 2 postes dans les effectifs des personnels communaux (- 68 000 €)
- La vente de terrains communaux jusqu'alors considérés en espaces verts (chronophage en entretien),

Par contre, ce budget doit faire face à plusieurs paramètres douloureux pour les finances locales :

- La disparition du produit de la taxe locale sur la publicité extérieure,
- La baisse drastique de la Dotation Globale de Fonctionnement (- 90 000 € en 2 ans)
- La contribution au redressement des finances publiques estimée à 120 000 € cette année
- La disparition de la Dotation Nationale de Péréquation
- La diminution des compensations de l'Etat concernant sa politique sociale fiscale (- 10 000 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 19 voix « pour » et 4 abstentions le budget pour 2016.

## **2016-29 : GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA TRANCHE 2 DES LOGEMENTS VTH « les Pièces »**

Le Maire présente la garantie sollicitée par Val Touraine Habitat dans les conditions fixées ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 35 % pour le remboursement d'un prêt de 892 600 € souscrit par Val Touraine Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 47 022 constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur la notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

## **2016-30 : CONVENTION DE SERVITUDE**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une solution technique semble être trouvée pour résoudre le problème d'évacuation des eaux pluviales rue du Véron, à l'est le carrefour de « Montour ». Il s'agit de la mise en place d'un drain avec épandage sur la parcelle riveraine cadastrée E 1270.

Le propriétaire de cette parcelle, M. Yvon BLANDIN, a donné son accord pour cette installation et accepte la servitude sans contrepartie financière.

Monsieur le Maire donne donc lecture de la convention de servitude autorisant le passage en terrain privé de canalisations publiques d'eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et charge le Maire de la signer.

## **2016-31 : DENOMINATION DU CR 60 « Rue Maurice Raffault »**

A la demande de la Communauté de Communes de CHINON Vienne et Loire qui souhaite affecter des numéros aux entreprises dans la ZAC du Sauget, le Maire propose au Conseil de dénommer le Chemin Rural n°60 **Rue Maurice Raffault** en coordination avec la dénomination effectuée par la commune de Savigny en Véron, mitoyenne de cette voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accède à cette demande.

### INFORMATION :

- Le maire informe l'assemblée des obligations des communes dans le cas où des partis organiseraient des primaires pour désigner leur candidat en particulier celle qui consiste à fournir la liste électorale aux partis qui la demanderaient. Conformément aux consignes données par le ministère de l'Intérieur, il sera mis à disposition des différents partis le cas échéant les listes électorales, une salle et une urne.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance à 20 h

**Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance :**

°	Titre
2016-27	Fixation des taux d'imposition pour 2016
2016-28	Vote du budget 2016
2016-29	Garantie d'emprunt pour la tranche 2 des logements VTH « les Pièces »
2016-30	Convention de servitude
2016-31	Dénomination du CR 60 « Rue Maurice Raffault »

**Signature des membres présents**

Nom	Signature *	Nom	Signature *
Bernard CHATEAU		AMIRAULT Thierry	
Vincent NAULET		Joëlle JASSELIN	
Martine MILLET		Benoît GATEFAIT	
Jacques NOURRY	Excusé A donné procuration à Rémy DELAGE	Frédéric BEGUIER	
Emilie FLAMIN		Magali ROPIQUET	
Rémy DELAGE		Stéphanie ADAMSKI	
Valérie POYART		Simon BERTON	
Gérard GRANGE	Excusé A donné procuration à Maryse TEILLET	Gaëtan THAREAU	
Dominique AUDOUX		Gilles JUILLET	Excusé A donné procuration à Gaëtan THAREAU
Bénédicte BACHET		Nathalie TAPIN	
Maryse TEILLET		Virginie LESCOUEZEC	
		Valérie PERDRIAU	